

**ACCUSE DE RÉCEPTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME PAR LE
COLLÈGE COMMUNAL DE FLOREFFE**
(Art. D.IV.33 du Code du Développement Territorial)

Objet de la demande:

La régularisation d'un hébergement touristique, d'une terrasse couverte et d'un abri de jardin

Adresse et références cadastrales du terrain concerné par le projet :

Rue du Sandrau, 10 à 5150 Floreffe

Division 1, section D n° 22A2 - 22C2 - 22Y - 22Z.

Date du récépissé ou de la réception du dossier envoyé : 23/02/2026

Référence du dossier à la Commune de Floreffe:

Permis d'urbanisme – n° 3762

Considérant qu'en vertu de l'article D.68 du Code de l'environnement, et compte tenu des critères visés à l'article D.66 du Code de l'environnement tel que modifié, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ; qu'une étude d'incidences n'était pas requise compte tenu du fait que :

- le projet s'inscrit en limite du village de Buzet en zone affectée à l'habitat à caractère rural et en zone agricole ; que la nature du projet devrait trouver à s'intégrer dans un contexte agricole et rural ;
- le projet porte sur la régularisation d'un hébergement touristique, d'une terrasse couverte et d'un abri de jardin qui n'auront pas d'impact significatif sur le contexte paysager local ;
- la notice ne mentionne aucun impact sur les biens matériels, la mobilité et le patrimoine culturel ;
- le projet n'est pas susceptible de générer des eaux usées en quantité importante et s'inscrit aux abords d'un milieu sensible connu pour ses qualités hydrologique, géologique ou biologique ; que les eaux usées de la tiny house seront traitées dans un lagunage et que l'activité ne devrait pas avoir d'incidence notable sur la faune et la flore du site Natura 2000 adjacent ;
- la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, ne relève aucune incompatibilité avec le voisinage et aucun impact significatif sur le sol, l'eau, l'air, et le climat ;

Floreffe, le **8 septembre 2026**

Pour le collège communal, la personne déléguée :
David PYNNAERT
Conseiller en aménagement du territoire



Signé numériquement par
David Pynnaert,
ADMINISTRATION
COMMUNALE DE FLOREFFE
Date : 08/09/2026
08:44:38